

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt deux et le quinze du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOUTON Jean-Marc, Maire.

Présents : AVENAS Lucas, BECHERAS Bruno, BECHERAS Jean-Claude, BEZARD Isabelle, DESCHAUX Sophie, DUPUIS Jean-Philippe, FAYARD Bruno, FOUREL Céline, JAMET Pierre, MONTET Christophe, MOUTON Jean-Marc, SARZIER Cyril, ROSSETTI Claudine

Absents excusés : BECHERAS Jean-Claude, FAYARD Bruno, FOUREL Céline, MAIA Christina, ROSSETTI Claudine

Absents non excusés : /

Procurations : BECHERAS Jean-Claude à BECHERAS Bruno, FOUREL Céline à MONTET Christophe, MAIA Christina à MOUTON Jean-Marc, ROSSETTI Claudine à DESCHAUX Sophie

Secrétaire : MONTET Christophe

Date de la convocation et de son affichage : le 10 février 2022

Approbation du Conseil Municipal du 18 janvier 2022 : à l'unanimité

Délibération n°02-2022

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

La commission communication souhaite élaborer annuellement un bulletin municipal. Cet outil de communication, utile et agréable à parcourir, comportera un compte rendu sur la vie communale et sur chacune des commissions : école, travaux et urbanisme, agriculture et vie économique, culture et vivre ensemble ainsi que des renseignements pratiques.

Afin d'assurer le financement de l'impression, sans solliciter davantage financièrement la population en mobilisant une ligne du budget de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'insérer des encarts publicitaires dans le « Bulletin Municipal ».

La grille tarifaire proposée en infra vise à instituer trois tarifs en fonction du format de l'encart retenu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs et les formats des encarts publicitaires ci-dessous :

- 1/4 de page Largeur (H63 mm x L185 mm) 75 € / TTC
- 1/4 de page Hauteur (H133 mm x L90 mm)..... 75 € / TTC
- 1/8^{ème} de page (H 63 mm x L 90 mm)..... 40 € / TTC

Il est précisé que les tarifs proposés sont ceux généralement appliqués par les collectivités de même strate démographique et qu'ils permettent, par le faible coût des modules de base, à des petits commerces, producteurs et artisans d'accéder à la publicité

Les recettes dégagées par l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal devraient permettre de financer entièrement son impression.

Pour compléter cette délibération, Monsieur le Maire propose d'annexer à celle-ci le règlement des encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Considérant l'avis de la commission « Communication »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal ;
- **APPROUVE** les tarifs et les formats des encarts publicitaires selon la proposition susdite.
- **APPROUVE** le règlement des encarts publicitaires dans le bulletin municipal, ci-joint à la délibération

NON SOUMIS A DELIBERATION(S)

Néant

QUESTION DIVERSES :

- **Prise de parole de Jean- Marc MOUTON, Maire :**
 - Tour de garde pour les élections : un doodle sera fait pour que les conseillers puissent donner leurs disponibilités.
 - La population d'Arras-sur-Rhône d'après l'INSEE, au 01 janvier 2022, s'établit à 535 habitants principaux + 23 habitations secondaires.
 - La route départementale RD 800 (route du barrage) sera fermée du 6 mars au 17 mars 2022.
 - Nous avons reçu une demande de « la ferme des Marettes » (à Sécheras) pour obtenir un lieu permettant aux habitants de la commune d'Arras-sur-Rhône de récupérer les paniers commandés. Monsieur le Maire propose, aux maraichers, le parking de l'espace communal et le préau, en cas de mauvais temps. Ils pourraient installer un étale pour proposer leurs produits. Le jour privilégié pour ce service serait le lundi soir à partir de 16h00.
 - Demande de la société « Compagnie Péricard » de reconduire un spectacle pendant la période estivale, soit entre le 17 juin et le 26 août 2022 en partenariat avec Porte de DrômArdèche et la municipalité.
 - Monsieur le Maire a rencontré l'Adjudant-Chef Gereys, référent surtété, pour connaître les modalités, d'un projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune.
 - Une grande partie des fossés du plateau de la commune ont été nettoyés pendant 2 jours par une mini-pelle de la communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
 - Nous avons reçus les cinq capteurs de CO2 pour l'école.
- **Prise de parole de Christophe MONTET, 1^{er} adjoint :**
 - Réunion Commission « Affaire scolaires » le 23 février 2022 : (Présidente : Sophie DESCHAUX - Membres : Céline FOUREL / Claudine ROSSETTI / Cyril SARZIER / Pierre JAMET / Lucas AVENAS)
 - Réunion Commission « Vivre Ensemble » - le 02 mars 2022 : (Président : Christophe MONTET - Membres : Jean-Claude BECHERAS / Isabelle BEZARD / Bruno FAYARD / Céline FOUREL / Christina MAÏA / Claudine ROSSETTI / Pierre JAMET / Lucas AVENAS)
 - Christophe MONTET, 1^{er} adjoint de la commune, présente la proposition du plan d'actions du SYTRAD :
 - Le premier Adjoint propose de mettre des poubelles particulières pour le tri à l'espace communal
- **Prise de parole des conseillers :**
 - Pierre Jamet indique que cela serait intéressant de pouvoir mettre ses moutons autour de la Tour afin de pouvoir faire de l'éco pâturage, il se pose la question de qui pourrait financer l'enclos des moutons.
 - Jean-Philippe DUPUIS demande quand est prévu la réfection de la Route Départementale 86 et signale qu'un fossé n'a pas été nettoyé sur le plateau.

PROCES-VERBAL

La séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, les jours, mois et an susdits.

